

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 15 décembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 9 décembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 28 puis 29 (au point 9)

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 37 puis 38 (au point 9)

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey (arrivé au point 9), Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,.

Absents excusés :

Mme VILLE Augustine pouvoir donné à Monsieur François Xavier Henneon
Mme DUHAYON Monique pouvoir donné à Monsieur Bruno Ficheux
M.PARENT Michael pouvoir donné à Monsieur Jacques Hurlus
Mme EVRARD Monique pouvoir donné à Monsieur Philippe Mahieu,
M.BOONAERT Jean-Philippe pouvoir donné à Nathalie Debaisieux,
M.MOUQUET Denis pouvoir donné à Madame Fermentel Geneviève,
M. LAPIERRE Julien pouvoir donné à Madame Boulanger Delphine,
M.MORVAN Hervé pouvoir donné à Madame Sandra PLE,
Mme LORPHELIN Martine pouvoir donné à Monsieur LORIDAN Bernard

Absents :

M.DEHAENE Michel, M.VANECLOO Serge, M. SERE Soarey jusqu'au point 9, M.RAVET Pierre-Luc, Mme HERDIN Andrée,

Secrétaire de séance :

M.DELVALLE Jean .

Délibération 2022D193 Tourisme, voies douces, base nautique et port de plaisance Flandre Lys - Tarif du port de plaisance 2023.

La Vice-Présidente expose au Conseil :

Considérant la mise en place du bouclier tarifaire par le gouvernement au 1^{er} février 2022, limitant la hausse des coûts de l'électricité à 4%, puis à 15% en 2023,

Considérant qu'il n'y a pas eu de modification des tarifs en 2021 et 2022 en raison des problèmes liés à la crise sanitaire et des difficultés de navigation sur la Lys,

Considérant que les conditions de vie et d'amarrage au port de plaisance se sont améliorées, à la suite des travaux d'aménagement et de sécurisation en 2019 et 2020 (investissement de 280 000 € HT),

Considérant que les prix des anneaux du port de plaisance Flandre Lys restent parmi les plus bas de la Région,

Dans ce contexte, il est proposé :

- D'aligner les tarifs 2023 d'accès à l'électricité sur l'augmentation de 2022 et 2023 limitée par le bouclier tarifaire, soit 19% d'augmentation.
- D'aligner les tarifs 2023 d'amarrage sur l'inflation de l'année 2022 soit 7%. (Hors tarif nuitée)

Tarifs électricité, eau, anneaux et services HT du port de plaisance au 1er janvier 2023

TAILLE DU BATEAU	NUITEE	ABONNEMENT MENSUEL	ABONNEMENT SEMESTRIEL	ABONNEMENT ANNUEL REGLE AVANT LE 31 JANVIER 2023	ABONNEMENT ANNUEL RESIDENT*
Moins de 6,5 m	8.34	72.22	273.75	367.37	464.56
De 6,5 m à 13,5m	9.17	79.36	326.35	490.42	599.20
Plus de 13,5m à 18m	10.84	95.41	451.19	661.62	770.40
Plus de 18m	15.00	140.89	535.00	716.9	823.01

Majoration de 10 % pour les abonnements annuels réglés après le 31 janvier 2023.

* Sont considérés résidents, les personnes habitant sur leur bateau plus de six mois annuellement. La redevance intègre un forfait supplémentaire pour les ordures ménagères et consommations d'eau.

SERVICES et TARIFS pour 2023

Rampe de mise à l'eau : 4,20 € HT la descente et la remontée valable 1 journée pour les plaisanciers non conventionnés
 Ordures ménagères incluses dans le tarif de l'anneau, les encombrants sont à évacuer par le plaisancier vers sa propre déchetterie

Accès internet par Wifi : gratuit et illimité

Achat du badge pour crédit eau et électricité : 12,50 € HT

Eau : en sus, badge à créditer

Electricité : en sus, badge à créditer

Autres services

Douche : 1,70 € HT/pers

Machine à laver : 4,20 € HT

Sèche-linge : 4,20 € HT

Autres services du port :

- utilisation des embarcadères pour les activités de la base nautique, soit 36 m : Sur une base annuelle forfaitaire 34 € HT le mètre
- accès au plan d'eau pour les activités de la base nautique : 834 € HT annuel
- facturation ordures ménagères : variable selon les volumes annuels
- rampe de mise à l'eau : 4,20 € HT par utilisation (comprenant une descente et une remontée par jour)
- mise à disposition de personnel : variable selon les heures effectuées et les compétences sollicitées, calculée sur le salaire de base y compris les cotisations salariales et patronales
- Ouverture du site : selon horaires délibérés, 17 € HT par jour
- mise à disposition des locaux : 12,50 € HT de l'heure

Tarifs accès à l'électricité et à l'eau du port en 2023

UNITES	KWH	TARIFS 2023 HT en euros
2000	20	4.14
6000	60	12.20
18000	180	37.04
30000	300	61.65
42000	420	86.38
54000	540	111.20
60000	600	123.40

LITRES	TARIFS 2023 HT en euros
200	1.00
400	2.00
600	3.25
800	4.25
1000	5.17

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-245900758-20221215-2022D193-DE

TARIFS TTC ANNEAUX 2023 PORT HAVERSKERQUE

TAILLE DU BATEAU	NUITEE	ABONNEMENT MENSUEL	ABONNEMENT SEMESTRIEL	ABONNEMENT ANNUEL REGLE AVANT LE 31 JANVIER 2023	ABONNEMENT ANNUEL RESIDENT*
Moins de 6,5 m	10,00 €	87,00 €	328,00 €	441,00 €	557,00 €
De 6,5 m à 13,5m	11,00 €	95,00 €	392,00 €	588,00 €	719,00 €
Plus de 13,5 m à 18m	13,00 €	114,50 €	541,00 €	794,00 €	924,00 €
Plus de 18m	18,00 €	169,00 €	642,00 €	860,00 €	988,00 €

TARIFS TTC 2023 eau électricité PORT HAVERSKERQUE

ELECTRICITE			EAU	
UNITES	KWH	2023	LITRES	TARIFS 2023
2000	20	5,00 €	200	1,20 €
6000	60	14,60 €	400	2,40 €
18000	180	44,40 €	600	3,90 €
30000	300	74,00 €	800	5,10 €
42000	420	103,70 €	1000	6,20 €
54000	540	133,40 €		
60000	600	148,00 €		

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- ADOPTER les tarifs 2023 tels que présentés ci-dessus,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité (37 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

